



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-023-2024-07

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire**

IDF-2024-04-26-00025 - Arrêté n°2023/25 modifiant l'arrêté N°2022/64 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Essonne (6 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-26-00025

Arrêté n°2023/25 modifiant l'arrêté N°2022/64  
portant composition du Conseil territorial de  
santé de l'Essonne

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°2023/25**

#### **Arrêté modifiant l'arrêté N°2022/64**

#### **portant composition du Conseil territorial de santé de l'Essonne**

### **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;
- VU** le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU** l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- VU** l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;
- VU** l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique ;
- VU** le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;
- VU** l'arrêté N°2022/64 du 31 août 2022 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Essonne ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution à Madame Sophie MARTINON fonction de directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 4 mars 2024 ;
- VU** les désignations de Madame Catherine HENRY, UFC QUE CHOISIR, pour représenter le collège des usagers et associations d'usagers au titre des associations agréées et de Monsieur Abdel MAHAMMED, FHP, pour représenter le collège des professionnels et

offreurs des services de santé au titre des représentants des personnes morales gestionnaires ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne est désormais fixée comme figurant en annexe.

**ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.

**ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4** : La Directrice générale par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 26 avril 2024

La Directrice générale par intérim  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

*Signé*

Sophie MARTINON

## ANNEXE

### Composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne

#### 1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

a) Pour les représentants des établissements de santé :

- Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Catherine PHAM (FHF)	Madame Emilie LEGEARD (APHP)
Monsieur Jean-Louis DI TOMMASO (FEHAP)	Monsieur Stéphane GRAZZINI (FEHAP)
<b>Monsieur Abdel MAHAMMED (FHP)</b>	Monsieur Hubert LOCQUEVILLE (FHP)

- Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bruno FAGGIANELLI, PCME GH Nord Essonne (GHNE)	Docteur Jean-Pierre KORWIN, PCME EPS Barthélémy Durand (Etampes)

b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Alexiane SANCHEZ (FEHAP)	Monsieur Jean-Pierre OULHEN (FHF)
Monsieur Florian ROGER (SYNERPA)	Monsieur Christophe MAZABRAUD (UMIS)
Madame Catherine JEHANNIN (URIOPSS)	Madame Pauline MARTIN (URIOPSS)
Madame Laure DEPINARDE (FEHAP)	Monsieur Jean-Christophe PROUHEZE (CNAPE)
Madame Marie-France MAUGOURD (UNA)	Madame Isabelle BETOUCHE (URIOPSS)

c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis JOUTEAU (Association Ressources)	Madame Astrid ERMERICH (Addictions France)
Madame Dominique ERGAND (UNAFAM)	Madame Natacha LEFEBVRE HIOLIN (Ligue contre le cancer)
Monsieur Philippe LEFEVRE (Institut Renaudot)	Madame Bérangère PRIMARD (Association des Gens du voyage)

d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

- Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patricia LUBELSKI	Docteur Arnaud SAADA
Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE	Docteur Christine JANOT
Docteur Philippe PARANQUE	Docteur Pascal CHARBONNEL

- Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Madame Virginie BUISSON URPS Pharmaciens	Monsieur Jérôme ZULBERTY URPS Chirurgiens-dentistes
Madame Anne-Sophie HADELER URPS Orthophonistes	Monsieur Damien NICOLINI URPS IDE
Monsieur Serge BELLAICHE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Madame Camille COURCIER URPS Sages-femmes

- e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
En cours de désignation	En cours de désignation

- f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

- Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Anne-lise HANOT	Madame Fatima SAID-DAUVERGNE

- Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants
En cours de désignation	En cours de désignation

- Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Françoise ELLIEN	Madame Céline FAYE

- Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
Madame Christine ESTADIEU-PLANET	Monsieur Christophe ALIROL

- Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants
En cours de désignation	En cours de désignation

- g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas GANDRILLE	Madame Nadine HAAS

h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Dominique DREUX	Docteur Annette DELABARD

**2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :**

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Maryanne TASSERIE (UDAF 91)	Madame Vivette HIRSCH (France ADOT)
Monsieur Daniel QUAGLIAROLI (Inter CVS 91-Association Hypersupers TDAH)	Monsieur Hervé GAUTIER (Ligue contre le cancer)
Monsieur Frédéric SOUZE (CLCV)	Madame Fidèle NGO NKENG MATIP (CLCV)
Madame Christine GAURON (UFC QUE CHOISIR)	<b>Madame Catherine HENRY (UFC QUE CHOISIR)</b>
Madame Annie LABBE (ARGOS 2001)	
Monsieur Vincent CLUZAUD (AFD91)	

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Corinne LEFEUVRE	Monsieur Marc LAVAUD
Madame Audrey STOS	Dominique THEBAULT

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Claire PERRIGNON	Monsieur Jean MARCHAL
Madame Nathalie MAINGE	Madame Julie L'HOTEL-DELHOUME

**3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :**

a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN	Madame Sylvie CARILLON

b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Cendrine CHAUMONT	Madame Fadila CHOURFI

c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Claudette BUISSON	Docteur Elisabeth DIEU

d) Pour les représentants des communautés:

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteure Danièle VALERO	Madame Sandrine GELOT
Madame Fabienne LEGUICHER	Monsieur Alexandre TOUZET

e) Pour les représentants des communes

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Samia LEMTAI	Monsieur Christian BERAUD
Madame Nadia CARCASSET	Monsieur Medhy ZEGHOUF

**4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :**

a) Pour les représentants de l'Etat :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Madame Annie CHOQUET	Madame Sylvie BLANC

b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Albert LAUTMAN (CPAM)	Monsieur Frédéric BAYSSELANCE (CPAM)
Docteur Francis CORRIAS (ERSM)	Madame Sophie DESFORGES (MSA)

**5. Pour le collège des personnalités qualifiées :**

<b>Titulaires</b>
Madame Isabelle PRIEUR ( Education Nationale)
Monsieur Eric SIRE (Mutualité Française)

**Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.**